

Procès-verbal

COLLEGE SANITAIRE

- ◆ Présents
 - Pr NGUYEN
 - Dr SUIRO
 - Dr BERNARD
 - Dr LANCO
 - Mme DIOT
 - Pr BERQUIN
 - M. DAYEZ
 - Dr DEKERLE
 - Mme ELABDELLAOUI
 - Mme LAMBERT
 - Mme DELMOTTE
 - Dr VASSEL
 - Dr HAGE
 - Mme LECTEZ
 - Dr GELLEZ
- ◆ Ont donné pouvoir OU délégation
 - Mme DELAMAERE
 - Dr VERMELLE
 - Mme PORTAL
 - M. MORIN
 - Dr LE GALLOUDEC
 - M. VANBESIEN

COLLEGE DU SECTEUR MEDICO-SOCIAL

- ◆ Présents
 - M. MASSE
 - Mme DIOT
 - M. DEPARDIEU
 - Mme PETIT
 - M. BREBION
 - Mme WARTELLE
 - Mme BERNARD
 - M. DELREUX
 - Dr DEKERLE
 - M. DECAT
 - Mme GOKELAER
 - M. PALUCH
 - Mme REYNS
 - M. HILAIRE
 - M. GOBIN
 - Mme ZAMPESE
 - Mme DESENFANT
 - Mme HOLVOET
 - Mme REGNAULT
 - Mme KABARDJI
 - M. HEBRARD
- ◆ Ont donné pouvoir
 - Mme HERMANT
 - M. SCHOTTE

COLLEGE DES ASSOCIATIONS NON GESTIONNAIRES

- ◆ Présents
 - Mme REDINGER
 - Mme MARS
 - M. HEBRARD
 - Mme COLINEAU
 - Mme LEPETIT
 - M. NGUGEN
 - Mme DANTIN
 - Mme LEFORT
- ◆ Ont donné pouvoir
 - Mme LE FOLL
 - M. SANCHE

INVITES

- ◆ Présents
 - Mme LETOMBE
 - Mme IVAIN
 - Mme LEFRANC
 - Dr BURGER
 - Mme PILLON
 - Mme OSTYN
 - M. AMMEUX
 - Mme BOURGEOIS
 - Mme BOUCHE
 - Dr NEUT
 - Mme BAUDUIN
 - Dr TRAUFFLER
 - Mme LEMPENS
 - Mme HORTA
 - Mme PENNEQUIN

L'assemblée générale débute à 17H30

Validation du procès-verbal AGE et AGO 22 septembre 2020

Lecture est donnée du compte-rendu de l'assemblée générale ordinaire et extraordinaire du 22 septembre 2020.

1ère résolution : procès-verbal du 22 septembre 2020

L'assemblée générale, après avoir pris connaissance du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire et du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 22 septembre 2020, les approuve tel qu'ils lui sont présentés.

Cette résolution est approuvée à l'unanimité des membres présents et représentés.

Rapport moral de Mme le Professeur Sylvie NGUYEN, administratrice

NeurodeV est implanté depuis une année maintenant sur les Hauts de France, cela fait également un an que je suis administratrice de NeurodeV. Après cette première année particulière, en raison du contexte sanitaire, j'admire le travail effectué par Mme Letombe pour déployer NeurodeV et la mobilisation des partenaires sur le terrain. NeurodeV, c'est maintenant 2 coordinatrices régionales et 22 coordinatrices locales.

NeurodeV, c'est une approche globale des troubles du neurodéveloppement sans oublier l'importance d'une démarche diagnostic.

Autre mission importante, la formation : évolution vers de nouvelles modalités en raison des conditions sanitaires (classe virtuelle, vidéos en ligne...).

L'innovation importante depuis un peu plus d'un an est la mise en place d'un numéro unique. La prise en charge des appels par le secrétariat, que je remercie, permet de soulager les coordinatrices locales, leur temps de permanence est plus efficace.

Les comités de suivi locaux ont repris, la rencontre entre partenaires, acteurs de terrain est très importante.

J'en profite pour mentionner que j'ai l'impression de travailler avec Mme Letombe depuis dix ans.

NeurodeV peut compter sur le soutien de l'ARS. NeurodeV est une structure originale qui n'existe pas ailleurs.

Rapport d'activité

Quelques rappels : depuis sa création, NeurodeV c'est avant tout :

- Un appui à la coordination du parcours grâce aux coordinatrices locales pour les familles.
- Des réunions cas complexes avec une expertise neuropédiatrique et des liens avec les MDPH.

- Un appui au diagnostic avec la mise à disposition de neuropsychologues dans les CHG pour travailler en collaboration avec les neuropédiatres.
- Un lieu d'échanges et de rencontres pour les professionnels sur un territoire avec les comités de suivi locaux.

Aujourd'hui, NeurodeV c'est :

- Une population qui présente des difficultés plus variées : pas uniquement des troubles des apprentissages mais aussi d'autres troubles du neurodéveloppement et d'autres troubles neurologiques, comme l'épilepsie par exemple.
- Une activité de formation élargie aux pathologies neuropédiatriques.

Pour quelles raisons contacter NeurodeV ?

- Pour accompagner les parents en errance de diagnostic ou de prise en charge. Des situations complexes traduites par des pathologies compliquées, des troubles neuropsychologiques non évalués ou compensés, des situations sociales précaires, l'absence parfois de professionnels de santé ou encore des familles épuisées ou désorientées.
- Pour mettre à disposition des familles isolées, un interlocuteur de proximité facilitant le lien entre les professionnels de santé et les acteurs de l'accompagnement.
- Pour coordonner et fédérer l'ensemble des professionnels de terrain sur la question du parcours des enfants et adolescents porteurs de troubles du neurodéveloppement.

Comment nous contacter ? Grâce au numéro de téléphone unique pour l'ensemble de la région : 03.20.97.97.91

Qui peut nous solliciter ?

Les familles, les professionnels et l'ensemble de nos partenaires de la région Hauts-de-France afin de les accompagner sur la complexité d'une situation (3^{ème} niveau d'expertise).

Dès lors où le dossier de l'enfant/adolescent est complexe, l'expertise de la neuropédiatrie est sollicitée en réunion de concertation pluridisciplinaire (RCP).

NeurodeV peut toutefois intervenir en transversalité sur les différents niveaux :

- Dès le repérage des troubles en orientant la famille vers le 1^{er} niveau lorsque celle-ci est perdue.
- Sur le 2^{ème} niveau pour faciliter la démarche diagnostic lorsque l'enfant est en liste d'attente dans un ESMS ou en transition vers un autre service.

Mme Isabelle Letombe, directrice du réseau présente le rapport d'activité, qui est disponible sur le site de NeurodeV. Une copie de ce rapport, tel qu'il a été transmis aux autorités de contrôle et de tarification, est disponible au réseau.

L'activité NeurodeV :

633 enfants en file active.

Activité 2017 – 2020				
	2017	2018	2019	2020

Bilans neuropsychologiques	191	147	186	153
Accompagnement en file active	627	668	689	633

137 bilans neuropsychologiques réalisés en gestion libre pour 6 Centres Hospitaliers du Nord-Pas-de-Calais.

16 bilans neuropsychologiques ont été effectués par les neuropsychologues de NeurodeV sur prescription de la neuropédiatre dans le cadre des réunions de concertation pluridisciplinaire.

Après avoir procédé à la préadmission, le délai moyen de réponse aux familles est d'environ 16 jours selon les zones et le temps de travail. La durée moyenne d'accompagnement des enfants/adolescents est de 311 jours.

55 dossiers traités en réunion de concertation pluridisciplinaire (RCP).

En 2020, on constate qu'en termes de déficiences principales et troubles associés, sur 633 enfants accompagnés :

- Les troubles de la coordination du geste, du langage écrit, du langage oral, des apprentissages, neurologiques, psychiques et cognitifs ont un pourcentage plus élevé que la moyenne.
- Les troubles attentionnels sont en légère diminution mais les troubles psychiques en nette augmentation par rapport à 2019.

L'équipe NeurodeV en 2020 :

- 1 directrice
- 1 secrétaire
- 1 comptable
- 2 coordinateurs régionaux
- 22 coordinateurs locaux
- 4 neuropsychologues (+ 1 en 2021)
- 1 neuropédiatre (+ 1 en 2021)

6 départs en 2020 (retraite, fin de contrat, démission, ruptures conventionnelles).

Il a été décidé de ne plus externaliser la comptabilité et la paie.

En 2020, création d'une nouvelle plaquette et d'un nouveau logo, mise en place de la visioconférence, harmonisation des pratiques pour l'ensemble des coordinatrices de la région et mise à jour de notre logiciel interne.

Les perspectives

Conforter et tisser encore de nouveaux liens partenariaux sur l'ensemble de la région grâce aux comités de suivi locaux qui permettent de fédérer et coordonner les acteurs qui gravitent autour du parcours de l'enfant.

Etre en appui des différents dispositifs que sont les PCO, les DAC, les Communautés 360, les PCPE, etc...

Former les professionnels afin de garantir la cohérence et la fluidité du parcours en lien avec les problématiques de santé.

Développer notre organisme de formation agréé DataDock, FIF-PL et DPC.

Un nouveau site internet à la rentrée 2021 avec un annuaire des professionnels pour chacun des territoires, un agenda avec les grandes dates, un encart vidéo destiné à nos partenaires pour informer et éclairer les familles et les partenaires.

Une plateforme de formation/information sur les troubles du neurodéveloppement : capsules vidéo à destination de tous (professionnels de santé, professionnels de l'accompagnement, libéraux, familles, etc....) par les équipes des neuropédiatries, du CRDTA, du CRTLA, les neuropsychologues NeurodeV.

La mise en œuvre de la démarche Qualiopi pour notre organisme de formation.

Travailler en étroite collaboration avec le Pr Berquin pour une connaissance du terrain et de sa grande différence.

2^{ème} résolution : rapport moral et rapport d'activité

L'assemblée générale, après avoir entendu les différents rapports, approuve les rapports tels qu'ils lui ont été présentés.

Cette résolution est approuvée à l'unanimité des membres présents et représentés.

Rapport du trésorier

La présentation des comptes annuels et les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent. Le rapport est remis à l'ensemble de l'assemblée. M. Masse souligne le retour efficace de Mme Bauduin à la comptabilité.

Résultat global 2020 : - 4 459,20 €

A titre d'information, le résultat par section est :

- ➔ Résultat Gestion Encadré à l'équilibre (dont 154 K€ placés en fonds dédiés)
- ➔ Résultat gestion libre..... - 4 899,93 €
- ➔ Résultat Formation..... + 440,73 €

Le résultat de l'exercice 2020 est déficitaire de 4 459,20 €, sur proposition du commissaire aux comptes, nous souhaitons réaffecter cette somme en report à nouveau.

Rapport et renouvellement du Commissaire aux comptes

M. Ammeux, commissaire aux comptes KPMG, donne lecture de son rapport et certifie que les comptes sont réguliers et sincères.

Le chiffre d'affaires concernant l'activité de formation est en baisse compte-tenu de la crise sanitaire. Cependant, les finances sont plutôt saines.

La subvention fonctionnement ARS 2020 n'a pas été utilisée intégralement compte tenu du déploiement progressif sur le sud de la région. (COVID-19).

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine du Groupement de Coopération Médico-Sociale à la fin de cet exercice.

3^{ème} résolution : rapport du trésorier et rapport du commissaire aux comptes

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport du trésorier, Monsieur Bruno MASSE, du rapport du commissaire aux comptes, M. AMMEUX et après avoir pris connaissance des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2020, approuve les rapports tels qu'ils lui ont été présentés.

Cette résolution est approuvée à l'unanimité des membres présents et représentés.

Affectation du résultat

4^{ème} résolution : affectation du résultat

Sur proposition du comité de pilotage, l'assemblée générale décide d'affecter le résultat de l'exercice 2020 qui se solde par un déficit de 4 459,20 € en report à nouveau.

Cette résolution est approuvée à l'unanimité des membres présents et représentés.

Renouvellement du tiers sortant du comité de pilotage

- 1. Collège du secteur sanitaire :** 1 poste à pourvoir, 1 Directeur de Centres Hospitaliers Généraux de la région nord des Hauts-de-France (Nord-Pas-de-Calais)

Résultat du vote :

- Madame Sophie DELMOTTE (CH Seclin-Carvin)

- 2. Collège du secteur médico-social :** 2 postes à pourvoir, 2 représentants d'Associations gérant des ESMS

Résultat du vote :

- APEI de Lens représentée par Monsieur Thomas DELREUX
- ASRL représentée par Monsieur Bruno MASSE

- 3. Collège des associations non gestionnaires :** 1 poste à pourvoir, 1 représentant d'association de familles

Résultat du vote :

- APEDYS représentée par Madame Sylvie PLAMONT LEPETIT

Questions diverses

L'Association l'ASS des AS représentée par sa Présidente, Mme Cécile BOUCHE, souhaite rejoindre NeurodeV en qualité d'adhérente. A l'unanimité, cette proposition est validée par l'assemblée.

La séance est levée à 19h